

République Française

-----  
DÉPARTEMENT  
DU NORD

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE CAMBRAI

-----  
CANTON  
DE CAMBRAI

-----  
SÉANCE ORDINAIRE

COMMUNE D'HAYNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 22 septembre à 18 h 30

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 18 septembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10

Quorum : 6

Etaient présents : Jean-Marc BÉZÉ – Guillaume BOHACZ – Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ – Thierry LEMAIRE – Laëtitia SOUFFLET.

Etaient absents excusés : Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER – Emma PORTIER – Elisa POULAIN.

Procurations : Madame Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER à Monsieur Thierry LEMAIRE, Madame Emma PORTIER à Madame Laëtitia SOUFFLET et Madame Elisa POULAIN à Monsieur Bernard HUREZ.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Myriam DELVALLÉE-MENARD.

**20230922-01**

**PISTES ET ALVÉOLES : DÉCISION RELATIVE AU PROJET D'INSTALLATION DE  
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUITE À L'ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS  
DE LA POPULATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la réunion de conseil municipal en date du 7 avril dernier, le conseil municipal avait décidé de retenir l'offre d'EDF RENOUVELABLE et de soumettre cette dernière à la population avant de la valider.

Il poursuit en rappelant qu'une réunion de présentation du projet à la population a eu lieu le 23 mai dernier et, que suite à cette dernière, une enquête pour recueillir l'avis de la population a été distribuée fin juin, dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Il informe les conseillers municipaux que 72 coupons-réponses sont revenus en mairie et que, sur ces 72 réponses, 35 avis sont FAVORABLES, 35 avis sont DÉFAVORABLES et deux coupons-réponses sont NULS.

Les avis recueillis sont donc partagés.

De plus, Monsieur le Maire poursuit en donnant lecture aux conseillers municipaux d'une lettre reçue du Commonwealth suite à un courrier anonyme et rappelle à ces derniers que, comme décidé lors de la réunion du 7 avril dernier, l'avis de la population ayant été recueilli, il convient désormais de prendre une décision sur la suite à apporter à ce projet.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée, quelle suite, elle souhaite donner à ce projet, à savoir :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération transmise en Sous-préfecture le 10 octobre 2023 et publiée sur le site internet de la commune d'Haynecourt le 12 octobre 2023

1/ Valider l'offre d'EDF RENOUELABLE, sous réserves de la prise en compte des observations du Commonwealth et des demandes des riverains relatives à l'accessibilité.  
2/ Abandonner ce projet.

Monsieur le Maire soumet ces propositions au vote.

Ce vote aura lieu à scrutin secret.

Deux modalités de vote :

Le vote « OUI » = Valider l'offre d'EDF RENOUELABLE, sous réserves de la prise en compte des observations du Commonwealth et des demandes des riverains relatives à l'accessibilité,

Le vote « NON » = Abandonner ce projet.

Nombre de votants : 10 (dont 3 par procuration)

Nombre de bulletins : 10

Nombre de bulletins nuls : 0

OUI : 6

NON : 4

Le Conseil Municipal, décide à 6 voix POUR, de valider l'offre d'EDF RENOUELABLE, sous réserves de la prise en compte des observations du Commonwealth et des demandes des riverains relatives à l'accessibilité.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre contact avec EDF RENOUELABLE pour valider leur offre dans les conditions ci-dessus énumérées et à signer tous les documents s'y référant.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits  
Pour extrait conforme

La Secrétaire,  
Myriam DELVALLÉE

Le Maire,  
Bernard HUREZ.